

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Plan des Déplacements Urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux
□ Lancement de la révision - Approbation - Autorisation

Monsieur OLIVIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**I. PDU 2000-2010 : LE PREMIER DOCUMENT DE PLANIFICATION DES
DEPLACEMENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Le PDU 2000-2010 : les grandes dates

Le schéma directeur des déplacements urbains communautaires (SDDUC) élaboré en 1996 avait comme ambition de présenter la faisabilité d'un transport performant de surface et venait ainsi rompre avec près de 20 ans d'études sur le métro.

Ce schéma n'ayant aucune portée réglementaire, programmatique et financière, l'Etat avait conditionné l'obtention de subventions pour la réalisation du tramway à l'élaboration d'un plan de déplacements urbains, comme l'impose la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, à toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Approuvé en 2000, le PDU, élaboré par l'A'Urba avec l'expertise d'urbanistes, messieurs Le Gall et Schaeffer notamment, avait pour ambition de développer les transports collectifs et les transports propres, d'organiser la circulation et le stationnement, et d'aménager l'espace public. Il se décline en 116 actions réparties dans 7 axes stratégiques.

En 2004, le PDU est mis en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000 autour des thématiques relatives au stationnement et aux marchandises en ville. A cette occasion, une actualisation du document est réalisée.

En 2004, le PDU, conformément à la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) de 1982, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours par la MISEPC

En 2005-2007, dans le cadre du Programme national d'études et de recherche sur l'information et les transports (PREDIT 3), une recherche action a été menée avec l'Institut d'urbanisme de Grenoble sur les conditions de pilotage des politiques de mobilité urbaine. Ce travail a fait l'objet, en 2007, d'un séminaire à la Communauté urbaine sur l'évaluation des PDU en France.

Le PDU 2000-2010 : un plan-programme, pour l'essentiel, réalisé

Les actions du PDU font l'objet d'un suivi annuel réalisé par la Direction des déplacements urbains sous la forme de l'observatoire « Piloter ». L'impact de ces actions sur le territoire est mesuré par l'A'Urba dans l'observatoire des effets du PDU tous les deux ans.

Avec la réalisation des deux premières phases du tramway, la réorganisation du réseau de bus, le programme de parcs relais et de parcs de stationnement, la requalification des espaces publics, la prise en compte des modes doux (vélo et marche) dans les aménagements de voirie, 75 % des actions envisagées ont été réalisées.

Des enjeux d'agglomération à traduire dans le nouveau PDU

Depuis 1998, date des études du PDU, les comportements ont évolué. Les premiers résultats de l'enquête ménage déplacement de 2009 présentent une nouvelle photographie de la mobilité et l'émergence de pratiques propres à certains territoires.

En s'appuyant sur les données actuelles, une agglomération millionnaire génère plus de 1,2 millions de déplacements supplémentaires. La création de 50 000 logements le long des corridors TCSP répond à la fois à l'amélioration des conditions d'accueil et à l'optimisation du réseau TBC afin de réduire les déplacements automobile et les nuisances. Cette politique volontariste est, de fait, une réponse à l'urgence environnementale.

De plus, les grands projets d'infrastructures de transport tels que la ligne à grande vitesse (LGV), le développement du réseau TBC, la réalisation des nouveaux franchissements vont modifier les déplacements sur le territoire communautaire.

Enfin, les projets inscrits dans les contrats de co-développement traduisent des préoccupations de plus en plus locales en matière de mobilité auxquelles le PDU doit apporter des solutions à court, moyen et long terme.

II. LE NOUVEAU PDU : VERS LA PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES MOBILITES ET DES SPECIFICITES TERRITORIALES

Le déroulement général de la procédure de révision

PHASE 1 : DIAGNOSTIC POUR LE NOUVEAU PDU

A. Bilan du PDU 2000-2010

A partir des observatoires du suivi des actions et des effets du PDU, il est proposé de dresser le bilan de 10 ans de politique des déplacements à la Communauté urbaine assorti d'entretiens avec les élus et les techniciens des communes qui seront susceptibles par la suite d'accompagner et porter le nouveau PDU.

Ainsi les forces et les faiblesses de cette politique seront mises en évidence et avec elles, les leviers d'amélioration. A cette occasion, une réflexion sur les indicateurs d'appréciation des actions et de mesure des effets sera engagée.

B. Evaluation prospective des conditions de mise en œuvre de la territorialisation du PDU

La LOTI stipule que le PDU doit faire l'objet d'une évaluation au bout de cinq ans et le cas échéant, être révisé. Or, la particularité du PDU de la CUB réside dans des évaluations thématiques réalisées pendant sa mise en œuvre.

Il est proposé de procéder à une évaluation non plus a posteriori comme précédemment mais a priori sur les conditions de la mise en œuvre de sa territorialisation en vue d'apporter des réponses adaptées aux spécificités locales.

C. Etudes thématiques

Le diagnostic doit s'appuyer à la fois sur les études thématiques déjà réalisées, en cours ou sur celles à programmer permettant de mieux comprendre les nouvelles pratiques de mobilité.

Réalisé

- Schéma directeur d'accessibilité aux transports en commun pour les personnes handicapées – validé en décembre 2008 – annexe obligatoire du futur PDU

En cours

- Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) : futur volet transport collectif du PDU – fin 2010 – réalisé par l'A'Urba
- Politique vélo ou comment atteindre les 15 % de déplacements vélo en 2020 – Mars 2011 - confié à un bureau d'études spécialisé
- Plan d'accessibilité à la voirie pour les personnes handicapées – Fin 2010 – annexe du futur PDU – réalisé par l'A'Urba et la DOVCP
- Etude prospective sur les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 – Fin 2010 – DREAL
- Enquête nationale marchandises en ville – 2010-2012 – Laboratoire d'économie des transports de Lyon, une assistance à maîtrise d'ouvrage et un bureau d'études chargé de la diffusion du questionnaire
- Enquête ménage déplacement : analyse exhaustive – fin 2011 – Réalisé par la DDU, l'A'Urba et des bureaux d'études extérieurs
- Observatoire SIERRA : relevé de mobilité sur Internet (2010 – dernière année)

D. Synthèse du diagnostic : enjeux et objectifs politiques du nouveau PDU

L'ensemble de ces études fera l'objet d'un document de synthèse du diagnostic du PDU réalisé par l'A'Urba.

En tenant compte du volet mobilité du SCOT, des objectifs du PLH, des premiers éléments de diagnostic du PLU, elle devra mettre en évidence, entre autres, les nouvelles pratiques de mobilités et leurs impacts environnementaux et socio-économiques, les ambitions de parts modales ou de kilomètres parcourus à atteindre à l'horizon 2020.

De plus, comme la territorialisation du PDU doit s'établir sur des espaces ayant les mêmes types de pratiques de déplacements sans pour autant être contigus, l'A'Urba devra identifier ces espaces et dégager les enjeux de déplacements.

PHASE 2 : LES SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT DES DEPLACEMENTS

A partir des ambitions politiques validées dans le diagnostic, l'A'Urba proposera plusieurs scénarios contrastés pour atteindre les objectifs de moyens arrêtés dans le diagnostic.

Ces scénarios devront préciser les principales actions, leurs délais de réalisation, leurs coûts au regard des possibilités budgétaires de la communauté et la lecture territoriale la plus opportune pour leurs mises en œuvre.

Ainsi, pour chaque scénario, les lignes fortes du PDU seront définies et leur réalisme tant technique que budgétaire sera affiché pour effectuer des choix programmatiques.

PHASE 3 : LE PROJET ET SON PROGRAMME D'ACTIONS

L'A'Urba, à partir des choix programmatiques retenus, définira le futur projet du PDU.

Elle dressera le programme des actions en détaillant pour chacune d'entre elles : la nature de l'action, les objectifs à atteindre et les indicateurs de suivi, le territoire concerné, le maître d'ouvrage et les partenaires associés, le coût prévisionnel et le partenariat financier.

Au sein du programme, les actions seront priorisées et un calendrier sera arrêté.

Pour se prémunir des risques de contentieux, il est envisagé de faire appel à un cabinet d'experts juridique et financier qui aurait pour mission de relire le plan-programme en vue de déceler les points de fragilité et d'apporter les modifications nécessaires.

Pour les phases 1, 2 et 3, il est proposé de s'appuyer sur l'A'Urba, dans le cadre du programme partenarial, qui ainsi réalisera les documents de planification SCOT, PLU, PDU dans une vision et de cohérence d'ensemble. L'agence d'urbanisme, qui a été le rédacteur des documents précédents de planification de la CUB, est l'outil stratégique et de prospective du développement urbain de la métropole bordelaise. Aussi, il semble logique de s'appuyer sur l'A'U'rba pour bâtir les documents de planification évoqués, qui, de plus, les uns vis-à-vis des autres, doivent être compatibles.

PHASE 4 : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'issue de l'arrêt du projet, le dossier entrera dans une phase purement administrative qui se décompose en trois étapes avant l'avis du préfet et l'approbation en conseil de Communauté à la rentrée 2013.

- Etape 1 : L'avis des personnes publiques associées qui se prononcent sur le projet (DREAL, DDTM, CCI, CRA...) – durée : 3 mois maximum.
- Etape 2 : L'enquête publique proprement dite - durée : 2 mois.
- Etape 3 : Avis de la commission d'enquête - durée : 2 à 3 mois.
- Etape 4 : Délibération des 27 communes

Les démarches en lien avec la révision du PLU

Evaluation environnementale

Conformément à la Directive Européenne sur les plans et programmes de juin 2001 transposée dans le droit français par l'ordonnance du 3 juin 2004, le PDU, comme le PLU, doit faire l'objet tout au long de son élaboration d'une évaluation environnementale.

Il est proposé de dresser un état initial de l'environnement commun aux deux documents de planification afin d'avoir un même état de référence. L'évaluation environnementale se poursuivra ensuite de manière dissociée pour chacun des deux documents.

Pour une démarche itérative PLU/PLH/PDU

A l'occasion des révisions concomitantes des trois documents, les équipes projets sont amenées à travailler ensemble. En fonction des calendriers d'élaboration, des ateliers seront animés en commun, l'objectif poursuivi étant de développer et de privilégier, dans une démarche ambitieuse, une ville plus humaine autour de l'Emploi, l'Habitat, les Déplacements et la Nature (EHDN) . Une cohérence d'ensemble sera recherchée en assurant la meilleure articulation entre les ambitions et dispositions de ces documents de planification.

La gouvernance du projet PDU

A. Modalités de pilotage

- Le comité de pilotage « mobilité » sera l'instance de pilotage opérationnel. Le bureau de la Communauté assurera la validation des différentes phases.
- Le comité de suivi du PDU sera composé des représentants des services de l'Etat (Préfet, DREAL, DDTM), des représentants des élus de la CUB, Région, du Département et des communes, du Conseil de développement, du Sysdau et de l'association Movable. Il se réunira tous les 6 mois environ en fonction de l'évolution des réflexions.
- Le comité technique réunira l'ensemble des représentants techniques des communes, des services communautaires associés, des partenaires institutionnels et des personnalités qualifiées de la société civile. Il se réunira tous les 3 mois environ.
- Les directions communautaires associées à la conduite du projet seront réunies une dizaine de fois par an pour ensemble co-construire le projet.

B. Les garants de la démarche

Pour accompagner le Président et le vice-président en charge de la gestion et l'anticipation des déplacements (PDU et stationnement) dans la réussite du projet, les vice-présidents concernés, les membres de la commission transports et déplacements et les autres élus communautaires intéressés seront largement mobilisés au cours de la démarche pour animer et participer à l'élaboration du nouveau PDU.

De plus, pour bénéficier d'un éclairage nouveau et d'une lecture critique sur les phases diagnostic, scénario et projet, comme ce fut le cas pour le PDU 2000, il serait opportun de faire appel à des personnalités qualifiées dans le domaine de la mobilité et de l'aménagement de l'espace. Ils participeront aux trois premières phases de la procédure et animeront les grands débats publics.

C. Modalités de concertation et de débat public

Pour la phase diagnostic :

Pour associer le plus grand nombre de personnes à l'élaboration du PDU, il est proposé de mener parallèlement :

- Des débats grand public sur les thèmes de société relatifs à la mobilité comme les nouvelles pratiques en lien avec les territoires et leur développement, l'approche sociologique, l'approche environnementale ou l'approche économique de la mobilité. Le premier débat grand public marquera le lancement de la révision du PDU.
- des ateliers thématiques avec comme ligne directrice notamment la question du stationnement, de la forme urbaine et de l'espace public.
- des ateliers territoriaux sur les diagnostics de territoire en matière de mobilité

Pour la phase scénario :

Pour favoriser la co-construction du projet, un panel représentatif de la phase 1 pourrait être associé à l'élaboration des scénarios.

Pour la phase projet et programme d'actions

Pour faire connaître le projet retenu, une grande manifestation sera organisée et co-animée par le Président et le vice-président en charge du PDU. Elle marquera l'arrêt du projet et le lancement de l'enquête publique.

Pour le suivi de la mise en oeuvre du nouveau PDU

Pour maintenir la mobilisation des acteurs, il serait intéressant de poursuivre le travail des ateliers thématiques et territoriaux.

D. Outils de pilotage et de communication

Afin d'informer le plus grand nombre sur la révision, il est proposé de mettre en place « un journal du PDU » sur l'évolution du projet.

Ce document, sous sa forme Internet, pourra être pérennisé pour rendre compte de la mise en œuvre du PDU.

Trois outils d'observation peuvent être mis en place :

1. L'observatoire des déplacements qui se substituera aux actuels observatoires mono-modes et dont l'objectif est d'assurer une veille des pratiques de mobilité à l'échelle de la CUB et de ses territoires. Sa publication sera annuelle et réalisée en interne par la DDU associée aux autres services communautaires concernés.
2. L'observatoire du suivi des actions du PDU qui sera réalisé en interne à la DDU chaque année et sera recentré sur un nombre d'indicateurs restreints et pertinents pour s'assurer de la bonne conduite du plan-programme.
3. L'observatoire des effets du PDU qui sera réalisé par l'A'Urba à une périodicité qui reste à définir et sera élargi aux champs du développement durable pour apprécier plus largement l'impact du plan-programme sur le territoire communautaire.

Récapitulatif des coûts estimés pour l'élaboration du PDU

Prestataire	Nature de la prestation	Estimation financière
A'Urba	Maîtrise d'œuvre du projet	à déterminer dans le cadre du programme partenarial
Bureau d'études	Concertation et communication	150 000 €
Bureau d'études	Evaluation prospective sur la territorialisation du PDU	100 000 €
Bureau d'études	Evaluation environnementale du PDU	90 000 € dont l'état initial mutualisé avec la révision du PLU
Consultants	Expertise en mobilité et en aménagement	40 000 €
Consultants	Expertise juridique et financière du plan-programme	40 000 €
Commissaires enquêteurs	Enquête publique	80 000 €

TOTAL 500 000 € (hors programme partenarial A'Urba et vacataire)

III. LE NOUVEAU PDU : LE DEROULEMENT DE LA REVISION

A. Prestataires

Pour les phases de diagnostic, d'élaboration de scénarios et de définition du projet, la mission de l'A'Urba, qui avait assuré la maîtrise d'oeuvre du précédent PDU, s'inscrit dans la continuité . Par ailleurs, l'agence d'urbanisme, également en charge de la rédaction du SCOT de l'aire métropolitaine et du PLU communautaire, sera en mesure d'apporter de la cohérence et la nécessaire compatibilité entre ces divers documents.

En revanche, les missions d'évaluation prospective sur la territorialisation ou sur l'impact environnemental du PDU requièrent une expertise spécifique et un regard extérieur. Ces prestations feront donc l'objet d'une consultation en vue de faire appel à un bureau d'études.

De même, l'animation de la concertation qui accompagnera le PDU au cours de la révision sera confiée à un consultant qui devra en outre assurer la communication liée à cette concertation.

Enfin, les missions d'expertises seront attribuées à des personnes qualifiées dans les domaines de la mobilité, du droit et de la finance via des procédures de marchés publics.

B. Calendrier

La révision du PDU est envisagée selon le calendrier proposé ci-dessous :

Phases	calendrier
DIAGNOSTIC Appels d'offres (8 mois) Durée de la concertation	Juillet 2010 – Déc. 2011 (18 mois) Juillet 2010 – Février 2011 Mars 2011 – Déc. 2011 (10 mois)
SCENARIO	Janvier 2012 – Juin 2012
PLAN-PROGRAMME	Juillet 2012 – Décembre 2012
ENQUETE PUBLIQUE (10 mois)	Janvier 2013 – Octobre 2013
APPROBATION EN CONSEIL	Novembre 2013

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU l'article 28 al.3 de la loi d'orientation sur les transports intérieur (LOTI) modifié par la loi sur l'air et la rationalisation de l'énergie (LAURE) relatif à l'élaboration obligatoire d'un PDU dans les périmètres de transports urbains inclus dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants,

VU l'article 28-2 de la LOTI qui précise que l'élaboration et la révision éventuelle du PDU sont de l'initiative de l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains sur le territoire couvert,

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000 qui complète les dispositions de la LOTI et de la LAURE relatives aux PDU,

VU l'ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 et ses décrets d'application 2005-608 et 2005-613 du 27 mai 2005, portant transposition de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001, modifiant le Code de l'environnement et le Code de l'urbanisme et relative à «l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ».

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article1 : le lancement de la révision du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux est approuvé

Article2 : le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2010

M. MICHEL OLIVIER